

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°039

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 39

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 11 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : BAZIZ Yasmina, SCHROEDER Cédric, GUERRIEN Marc.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Samuel MARTIN	Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Dominique DANDRIEUX	Madame Marie-francoise MESSEZ
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Zayen CHIKHDENE	Madame Princesse GRANVORKA
Madame Maryse EMEL	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ	Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Pierre SACK
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Secrétaire de séance : Damien BIDAL

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration
Générale

OBJET : Approbation de la Charte municipale de la Laïcité et des Valeurs de la République

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCLLET,

Vu l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen ;

Vu le Préambule de la Constitution de 1946 ;

Vu l'article 1er de la Constitution de 1958 ;

Vu l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme ;

Vu l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;

Vu l'article 14 de la Convention internationale des droits de l'enfant ;

Vu les articles 1er, 2 et 4 de la loi du 9 décembre 1905 ;

Vu l'article L. 141-1 s. et l'article L. 511-2 du Code de l'éducation ;

Vu l'article 225-4-10 du Code pénal ;

Vu l'article 1er de la loi du 20 avril 2016 ;

Vu l'article L. 1321-2-1 du Code du travail ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 Moyens généraux – fonctions supports, réunie le 10 mars 2021 ;

Considérant que la République garantit la liberté individuelle et l'égal accès aux services publics, la Ville d'Aubervilliers s'engage à assurer la promotion et la défense des valeurs de la République et de la laïcité comme le socle de la citoyenneté et comme la garantie au « vivre ensemble » ;

Adoption à la majorité par 37 pour, 3 contre (Meriem DERKAOUI, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC) , 10 se sont abstenus(Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Nadege NIFEUR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Yonel COHEN-HADRIA)

DELIBERE :

APPROUVE la Charte municipale de la Laïcité et des valeurs de la République qui devra être signée entre la Commune d'Aubervilliers et les partenaires de la Ville.

Reçue en préfecture le : 23/03/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210311-lmc119869-DE-1-1
Publiée le : 24/03/21
Certifiée exécutoire : 24/03/21

Le Maire,

Karine FRANCKET

